CRAMIF
Assurance Maladie d'Ile-de-France

C A F E R U I S 2017 - 2019

École de Service Social
17/19 place de l'Argonne – 75019 PARIS
Tél. 01 44 65 79 99 / Fax 01 44 65 76 73
caferuis.ess@cramif.cnamts.fr

Bulletin d'inscription

Nom : ..... **Prénom :** .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

..... ✉ .....

☎ .... 📱 ..... 🖷 .....

Employeur : .....

Service : .....

Adresse : .....

..... ✉ .....

☎ .... 📱 ..... 🖷 .....

Formations et diplômes professionnels : **Dates :**

....

....

....

....

Activité(s) professionnelle(s) : .....

.....

Motivations, attentes et centres d'intérêt relatifs au projet pédagogique de la formation proposé par l'École :

.....

.....

.....

.....

.....

Date : __ / __ / ____ / **Signature :**

La loi 78/17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. Elle vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

Conditions générales de la formation

S'inscrire par courrier à l'Ecole de Service social de la CRAMIF

17-19 Place de l'Argonne
75019 PARIS
Complétez et signez votre demande d'inscription accompagnée du chèque demandé. La prise en charge par un OPCA du coût pédagogique ne dispense pas le stagiaire de l'envoi du chèque.

Tarifs

Tous les prix sont indiqués TTC. Ils couvrent les frais d'inscription et de sélection, les frais pédagogiques et la documentation remise au stagiaire. Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement restent à la charge du stagiaire.

Prise en charge par un organisme (OPCA ou autre organisme)

Si le stagiaire souhaite que le règlement soit effectué par l'organisme dont il dépend, il lui appartient d'en faire la demande auprès de celui-ci au moment de son inscription à la formation.
Cette éventuelle prise en charge ne dégage pas le stagiaire de son obligation de règlement. Lors d'une prise en charge partielle du coût pédagogique par un OPCA ou autre organisme, le stagiaire sera redevable du différentiel. En cas d'absence non justifiée à une partie ou à la totalité d'une session de formation, le stagiaire devra prendre en charge l'intégralité du stage, hors couverture de l'organisme.

Comment obtenir une prise en charge ?

La demande de prise en charge doit impérativement être réalisée avant le début de la formation.
Pour constituer le dossier de prise en charge, contacter directement un interlocuteur de l'organisme dont vous dépendez.

Convention de formation professionnelle

Une convention de formation professionnelle sera adressée en 3 exemplaires dont un est à retourner à l'École de Service Social de la CRAM Ile-de-France signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Facturation et modalités de paiement

La facturation est établie en fonction du libellé de la convention. Elle est adressée à l'entreprise ou à l'OPCA (en cas de subrogation), ou tout autre organisme financeur.
Le règlement est effectué exclusivement par chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable de la CRAMIF à réception de facture. Tout retard de paiement est passible, après mise en demeure, d'une pénalité de 1,5 fois le taux légal (loi n°92-1442 du 31 décembre 1992).

Convocation

Une confirmation nominative faisant apparaître l'intitulé de la formation le lieu, les horaires est adressée au stagiaire avant le début de la formation.

Conditions d'annulation

Sauf cas de force majeure dûment établi conformément à la définition de l'article 1148 du Code Civil, les annulations ne seront pas admises.
En tout état de cause, toute annulation se fera (exclusivement par courrier) 21 jours calendaires au moins avant le début de la formation.
Les frais d'inscription ne sont en aucun cas remboursés.

Feuille de présence

Sur place, le stagiaire doit signer la feuille de présence matin et après-midi de chaque demi-journée de formation. La non signature de la feuille de présence pourra entraîner l'absence de prise en charge par l'organisme financeur. Sur demande de l'entreprise, une copie de la feuille de présence pourra lui être adressée.

Attestation de fin de formation

L'attestation de formation est remise ou envoyée directement au stagiaire à l'issue de la formation et lorsque les frais de formation sont entièrement soldés.

Garantie de participation apportée par l'École de Service Social

Une planification de la formation est programmée pour permettre une ouverture intégrale des actions de formation prévues. Néanmoins, en cas de force majeure ou pour des raisons de composition et d'équilibre pédagogique des groupes de stagiaires, l'École de Service Social peut être amenée à reporter une date d'ouverture planifiée et/ou à modifier le lieu prévu. Dans ce cas l'École de Service Social préviendra le stagiaire dans les délais les plus brefs avant la date de démarrage du stage.

Litiges

Tout litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux d'instance de Paris.

École de Service Social
17/19 place de l'Argonne – 75019 PARIS
Tél. 01 44 65 79 99 / Fax 01 44 65 76 73
caferuis.ess@cramif.cnamts.fr

Autorisation d'inscription délivrée par l'employeur

Je soussigné(e) : .....

Statut professionnel : .....

Etablissement : .....

autorise

Madame, Monsieur : .....

à s'inscrire à la formation de CAFERUIS qui se déroulera à l'École de Service Social de la CRAMIF de novembre 2017 à octobre 2019 (formation théorique et pratique) selon le calendrier prévisionnel ci-joint.

Fait à ..... Le __ / __ / ____ /

Signature et cachet de l'employeur